CODE DE COMPORTEMENTS ATTENDUS DES ADULTES	NUMÉRO **PP107-2016-10**
	EN VIGUEUR **Octobre 2016 (MAJ 2017)**
Propriétaire : Association des scouts du Canada (ASC)	ANNULE C1-PO-CN-2000

1. OBJECTIF

L'ASC s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour offrir un scoutisme de qualité où tous sont traités avec respect et dignité. Cette politique vise donc à établir des normes de conduite en matière de comportement, que tous les adultes, soucieux d'agir dans l'intérêt des jeunes, appliqueront dans leurs relations quotidiennes avec ceux-ci et avec les autres adultes du Mouvement, et ce, peu importe leurs rôles et responsabilités.

2. APPLICATION

Tout adulte impliqué, de près ou de loin, dans le Mouvement scout se doit de respecter le code de comportement dans ses relations avec les jeunes, les parents et les autres adultes.

Aucune inconduite, forme de violence, abus ou harcèlement ne sera tolérée, surtout si elle porte atteinte au bien-être des jeunes que nous desservons ou encore à la réputation du Mouvement. Le scoutisme doit être véhiculé dans un milieu sain et respectueux des droits et libertés de chacun, libre de toute menace ou d'harcèlement psychologique, verbal, physique ou sexuel.

Tout adulte ayant une implication dans le Mouvement doit prendre connaissance du Code de comportements attendus des adultes et en signer une copie. Celle-ci sera conservée au dossier du membre.

3. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

Sont responsables de l'application de cette politique les responsables d'unités, les chefs de groupes et le commissaire de district.

4. EN CAS DE NON-RESPECT

Tous les membres adultes de l'ASC sont régis par cette politique et ne peuvent agir contrairement à celle-ci. À défaut de le faire, ils feront face à des mesures disciplinaires. ***Voir Politique de suspension et de renvoi.***

POUR VOUS PROTEGER ET ETRE AU-DESSUS DE TOUT SOUPÇON, IL EST INTERDIT DE :

☐ Se retrouver seul avec un jeune. Si un enfant souhaite vous parler en privé, assurez-vous d'être à la vue des autres.

☐ Transporter un ou des jeunes dans un véhicule sans l'autorisation du parent et de son responsable d'unité ou de groupe. *Le jeune doit s'asseoir sur le siège arrière. Dans la mesure du possible, deux adultes doivent être présents dans le véhicule et de préférence, être en présence de plusieurs jeunes.*

☐ Organiser des activités qui sont inappropriées et dangereuses pour la sécurité ou l'intégrité des jeunes.

☐ Faire preuve de favoritisme envers un jeune. Ex. : Offrir à un jeune de manière répétée ou déraisonnable des cadeaux, des permissions spéciales, etc.

☐ Communiquer avec un jeune en dehors du cadre normal des activités telles que : envoyer des lettres ou des SMS à caractère personnel; des communications personnelles par Internet (messagerie instantanée, sites de socialisation, clavardage, etc.); et de faire des appels téléphoniques personnels, etc.

☐ Utiliser sa fonction et son pouvoir pour rencontrer des jeunes en dehors des activités scoutes.

☐ Avoir des contacts physiques avec les jeunes qui les rendent mal à l'aise ou qui dépassent les limites raisonnables. Le contact physique doit répondre au besoin du jeune (par exemple, consoler, soigner, etc.) et non au besoin physique ou affectif de l'adulte.

☐ Raconter des blagues obscènes ou avoir un comportement suggestif envers ou en présence d'un jeune.

☐ Montrer à un jeune du matériel pornographique ou sexiste tel que : affiches, dessins animés, calendriers, revues, photos, etc.

☐ Photographier ou filmer un jeune sans l'autorisation de son représentant légal. Les photos doivent être conservées sur une plateforme d'entreposage électronique appartenant au groupe ou à l'unité et éliminées de l'appareil personnel.

☐ Se livrer à des gestes d'intimidation ou de cyber intimidation : Utiliser le courriel, message texte, téléphone, cellulaire, les médias sociaux pour menacer, harceler, embarrasser, dénigrer, inciter au dévoilement de soi ou d'autres personnes, répandre des rumeurs, briser une réputation ou une amitié.

☐ Donner des surnoms (sauf le nom de totem), se moquer, narguer, humilier, menacer l'autre, tenir des propos racistes ou sexistes. Exclure du groupe ou isoler un jeune, commérer ou lancer des rumeurs et le ridiculiser.

☐ Frapper, asséner des coups de pied, pousser, battre un jeune, de même que voler ou endommager des biens.

☐ Consommer du tabac ou vapoter à la vue et au su des jeunes. Il est entendu que l'adulte doit respecter les lois ou règlements municipaux en lien avec l'usage du tabac. Respecter les endroits où les interdictions de fumer ou de vapoter sont en vigueur et respecter les distances minimales autour de tout bâtiment ou de personne.

☐ Posséder, consommer, donner, offrir, vendre, distribuer ou favoriser l'usage de la drogue, conformément à la Loi sur les aliments et drogues.

☐ Consommer de l'alcool. ☐ *Voir Politique sur la consommation d'alcool.*

Code de comportements attendus | Association des scouts du Canada © 2016

<u>À TITRE D'ADULTE AU SEIN DE L'ASC, JE M'ENGAGE A</u> :

Respecter l'intégrité physique et morale ainsi que la dignité de chacun

C'est dans l'application des méthodes éducatives et dans la pratique des relations interpersonnelles qu'elle doit se vérifier. Il va de soi qu'on doit proscrire tout geste de violence physique et morale.

Agir avec respect

Le scoutisme s'appuie sur des relations saines, transparentes, de partage et de respect envers son prochain. Celui qui agit irrespectueusement, par des gestes ou des paroles, de façon intentionnelle ou non, pouvant nuire de quelque façon que ce soit, n'a pas sa place dans le scoutisme.

Me montrer loyal face à l'autorité constituée

Dans la mesure où l'autorité s'exerce de façon légitime et qu'elle agit en conformité avec les mandats qui lui sont confiés, il est du devoir de chaque adulte de la respecter et d'observer les règles qu'elle édicte.

Accomplir ma tâche sans me désister à moins d'une justification valable

L'adulte adhère au scoutisme pour y remplir un mandat au mieux de ses compétences. Quand, sans raison ou sous un prétexte futile, il s'absente et ne remplit plus ses fonctions, il devient un risque pour la qualité du scoutisme et pour ceux dont il a la responsabilité.

Respecter mes engagements en termes d'échéance et de qualité de travail

L'adulte doit faire preuve d'une maturité suffisante pour n'accepter que les mandats qu'il peut mener à bien. Un manquement au respect de ses engagements brise les efforts collectifs et a ainsi un effet négatif et démobilisateur.

Respecter la confidentialité des informations

Plusieurs informations auxquelles ont accès les adultes du Mouvement sont de nature confidentielle. Dans certains cas, leur accès est régi par des lois. Il faut donc utiliser ces informations avec prudence, respecter le droit à la confidentialité et toujours agir dans le souci de la dignité et le respect.

☐ ***Voir Politique sur les renseignements personnels.***

Assurer la gestion financière avec intégrité, transparence et diligence

La gestion administrative doit toujours s'effectuer de manière honnête et transparente. Des rapports clairs et complets des activités financières doivent être présentés, aux instances désignées et à l'Assemblée générale annuelle, dans des délais requis par la loi.

Code de comportements attendus | Association des scouts du Canada © 2016

N'exercer aucune discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, la langue, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.
C'est non seulement une prescription de notre Charte canadienne des droits et libertés, mais aussi une règle scoute mondiale que chaque adulte s'engage à appliquer et à observer.

Ne participer à aucune activité politique partisane au nom de l'ASC et de ses composantes.
L'adulte ne peut jamais engager le mouvement scout dans ses activités partisanes.

Éviter de causer du tort au Mouvement scout par des paroles ou des gestes inappropriés ou inacceptables, et ce, d'une façon directe ou indirecte, incluant les réseaux sociaux.
L'adulte doit constamment être conscient qu'il représente l'ASC et doit se conduire autant dans sa vie privée que dans ses activités scoutes de façon à ne pas entacher l'image de l'ASC.

Je, _____, confirme avoir
(LETTRES MOULEES)
lu et compris ce code comportements attendus et m'engage à le respecter.

DATE (JOUR/MOIS/ANNÉE)	
SIGNATURE DE L'ADULTE	SIGNATURE DU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT